

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2014

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le jeudi 18 décembre 2014 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 11 décembre 2014.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Philippe CASTANIER, Monique CANTAREL, Maguy LABORIE, Gilbert DELPUECH, Roland MAFFRE, Ghislain SERIEYS, Fabien LONGUECAMP, Christelle GARRIGOUX, Jean-Fabien CHAZOULE.

Madame Catherine JAMMES, représentée par Fabien LONGUECAMP, suivait la réunion par audio conférence.

Secrétaire de séance : Jean-Fabien CHAZOULE

I. Approbation du compte-rendu de la séance du 21 novembre 2014

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 21 novembre 2014.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. DETR 2015 : chantiers d'accessibilité

Monsieur le Maire rappelle que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est destinée à soutenir les projets d'investissement structurants des communes en milieu rural.

Monsieur le Maire indique que lors du Congrès des Maires de France organisé par l'Association des Maires de France le 27 novembre dernier, le Premier Ministre, Manuel VALLS a annoncé une augmentation de 30% de la DETR pour 2015.

Toutes les communes dont la population n'excède pas 2000 habitants peuvent présenter une demande.

Pour 2015, chaque commune doit déposer sa demande de DETR pour le 29 décembre 2014.

Monsieur le Maire propose donc que la commune de LADINHAC présente une demande de subvention afin de poursuivre les travaux de mise en accessibilité des espaces publics de la commune qui sont prioritaires.

Cela permettra à la commune d'établir d'ici au 27 septembre 2015 un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP).

Monsieur le Maire rappelle qu'une estimation des travaux avait été réalisée en 2010 par la SOCOTEC.

Sur la base de cette estimation révisée, Monsieur le Maire propose de présenter une demande de DETR à hauteur de 40 % sur un montant total de 45 100 € de travaux.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter cette proposition.

III. Voirie communale : travaux 2015 et actes en la forme administrative

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien de la voirie communale est de la compétence obligatoire de la commune.

Il appartient donc au Conseil municipal de décider et de programmer l'entretien des voies communales.

Monsieur le Maire indique que s'agissant du chemin du Moulin de LABEYLIE, un rendez-vous a eu lieu le 2 décembre 2014 en présence du représentant de l'entreprise DAUDE.

L'entreprise DAUDE propose de fournir gratuitement les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux de rebouchage.

Suivant l'état des lieux réalisé sur la commune, une vingtaine de voies nécessitent des travaux de réfection pour un budget estimé à 530 000 €.

Monsieur le Maire propose qu'une partie du budget de la commune soit consacré chaque année à la réalisation des travaux de voirie.

Pour 2015, Monsieur le Maire propose de donner la priorité à la voie communale de Valette vers le Pont de Melzac s'agissant d'un site « touristique » important de la commune (chambres d'hôtes, camping à la ferme, gîtes).

Les travaux pourraient être entrepris en septembre/octobre 2015.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter cette proposition.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réfection de la voie communale de Monlogis, la réalisation des élargissements a été rendue possible grâce aux cessions à titre gratuit à la commune de parcelles par les riverains concernés.

Monsieur le maire propose d'authentifier, en la forme administrative, les cessions à l'euro symbolique, signées par Philippe CASTANIER, Premier Adjoint.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter cette proposition.

IV. Institution d'une participation à l'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que la station d'épuration récemment refaite bénéficie exclusivement à la partie de la population de la commune raccordée à ces installations.

Il propose d'instituer une participation de raccordement à l'assainissement collectif comme le prévoit l'article 30 de la loi de finances pour 2012.

Le montant de cette participation serait de 500 € pour tout nouveau raccordement.

Par ailleurs il est également proposé d'instituer un forfait de raccordement au réseau d'eau potable et au réseau d'assainissement se décomposant comme suit :

- 430 € pour dix mètres linéaires (regard compris)
- 30 € par mètre linéaire à partir du 10^{ème} mètre linéaire.

Enfin, il est proposé de facturer un forfait de 70 € pour tout changement de compteur dès lors que ce changement est dû à un défaut de protection hors-gel par le locataire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter ces propositions.

V. Avenants pour la réfection du réservoir de Trémouille

La structure extérieure du réservoir nécessite des travaux complémentaires de l'ordre de 3100 € HT.

Il s'agit d'une part d'un crépi plus important et d'autre part l'ajout d'un caniveau en béton.

Monsieur le Maire propose d'acter la réalisation de ces travaux complémentaires.

Fabien LONGUECAMP sort de la salle et ne participe pas aux échanges.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents, décide d'adopter cette proposition.

VI. Bâtiments communaux

-Monsieur le Maire indique que divers travaux d'électricité dans les bâtiments communaux s'élèvent à 2825.00 € HT ;

Déduction faite d'un avoir consécutif à des travaux non réalisés sur les bâtiments communaux, le solde dû par la commune s'élèvera à 564,86 €.

Fabien LONGUECAMP sort de la salle et ne participe pas aux échanges.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents, donne son accord pour la pose du compteur et valide les éléments transmis par la société LONGUECAMP.

-Monsieur le Maire indique que les travaux de la rampe d'accès à la mairie ont donné lieu, en maçonnerie, à d'une part une surfacturation de 1400 € et d'autre part à un avoir de 421 €.

La somme restant à la charge de la commune s'élève donc à 979 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour le règlement de cette somme et valide les éléments transmis par l'entreprise MEYNIEL.

VII. Décisions modificatives

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes en investissements et en fonctionnement :

C/1641/00	+ 2889,00 €
C/165/00	+ 499,00 €
C/2051/000	+ 107,00 €
C/2188/000	+ 652,00 €
C/204111/000	- 6963,00 €
C/2183/000	-38,50 €
C/2313/12	-6437,50 €
C/66111	+ 1317,00 €
C/022	-1317,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

VIII. Prestation de collecte et de recyclage des déchets administratifs communaux

Monsieur le Maire propose de doter chaque salle de classe ainsi que la Mairie d'un « mange-feuilles » qui permettra de respecter la confidentialité des déchets administratifs communaux.

INO RECYCLAGE, entreprise adaptée sise à Clermont-Ferrand propose un contrat d'un an visant d'une part la mise à disposition des équipements et d'autre part la collecte des déchets de papiers moyennant la somme de 216 € HT par an soit un coût de 18 € par mois.

Un financement de ces dépenses pourra être demandé à la Communauté de communes via les éco-contributions reçues dans le cadre des filières déchets de responsabilité élargie des producteurs (REP).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour la signature du contrat avec la société INO RECYCLAGE.

IX. Procédure d'extinction des luminaires publics

Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté municipal afin de procéder à la diminution de l'éclairage public entre minuit et cinq heures du matin ce qui permettrait une économie d'environ 700 € à l'année.

L'idée serait de doter nos équipements d'une horloge astronomique configurée de manière différente les week-ends et en semaine.

Il est proposé de faire une expérimentation sur les six premiers mois de l'année prochaine à compter de la publication de l'arrêté municipal suite à l'installation de l'horloge astronomique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour l'expérimentation proposée.

Par ailleurs Monsieur le Maire indique que des devis sont en cours s'agissant de la pose de luminaires supplémentaires notamment au croisement de La Vizade (tri sélectif), au terrain de pétanque, au Mas et à Vachandou.

X. Procédure de subvention aux associations

Monsieur le Maire fait suite aux projets transmis aux membres du Conseil Municipal avant la réunion et propose de débattre des propositions contenues dans ces documents.

Les éléments transmis concernent d'une part un projet de règlement modificatif relatif à l'attribution et au versement des subventions aux associations et d'autre part

un projet de règlement intérieur concernant l'utilisation de la salle communale de LADINHAC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide le règlement relatif à l'attribution et au versement des subventions aux associations.

S'agissant du projet de règlement intérieur concernant la salle communale, des modifications sont apportées aux articles 8 et 10 du projet de règlement :

-Article 8, 4^{ème} alinéa : ajouter « une subvention minimum de 500 euros sera versée à l'association communale » ;

-Article 10 : suppression du deuxième alinéa.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide le règlement intérieur relatif à l'utilisation de la salle communale de LADINHAC.

XI. Tarifs communaux 2015

Monsieur le Maire présente le projet de tarifs 2015 adressé aux membres du Conseil Municipal le 14 décembre 2014 pour observations et annexé au présent compte rendu. Il est proposé la mise en place de tarifs distincts, hiver et été, pour la location des salles communales.

S'agissant du tarif des concessions funéraires, il est proposé de porter le tarif de la concession simple perpétuelle à 160 € et celui de la concession double perpétuelle à 230 € en lieu et place du tarif au m² appliqué jusqu'alors.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide les tarifs proposés pour l'année 2015, ci-après annexés.

XII. Questions diverses

-Remboursement de frais liés à la mise à jour des listes électorales :

Quinze personnes ont été radiées des listes électorales car elles ne sont plus locataires/propriétaires sur la commune.

Les radiations ont été notifiées aux intéressés par lettre recommandée avec AR pour un montant de 68,25 €.

L'avance de cette somme ayant été faite par Marie-Laure GAUZINS, il est proposé de lui rembourser ladite somme.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour le remboursement.

-Travaux de réfection de la chapelle du cimetière :

Tous les devis de réfection ne sont pas parvenus au Conseil dans le délai imparti en dépit des relances faites aux intéressés.

Seul un devis, celui de l'entreprise SALLES de Cassaniouze, nous est parvenu et est donc soumis pour avis aux membres du Conseil Municipal.

Ce devis s'élève à 314,83 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne son accord sur ce devis.

-Vente d'un bien par Monsieur SABATIER et ses ayants droits :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le terrain situé à l'arrière de la salle des fêtes ainsi qu'une partie de la construction attenante est en vente moyennant la somme de 10 500 € tous frais compris.

Il rappelle que la commune était intéressée de longue date par cette acquisition qui ne s'inscrit pas dans un plan de réhabilitation du foncier existant mais dans une vision prospective de développement de la place de la mairie et de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition transmise par l'agence OPTIMHOME.

-Statistiques INSEE

Monsieur le Maire indique que la population totale de la commune s'élève désormais à 519 personnes selon les sources de l'INSEE (512 habitants en population totale).

-Cantine scolaire

Discussion sur la qualité et l'équilibre des repas.

Catherine JAMMES ne participe pas aux discussions

Requêtes diverses

- Un administré sollicite la commune pour le curage des fossés sur le chemin menant à sa propriété.
Monsieur le Maire prendra contact avec l'intéressé.
- Monsieur Philippe CASTANIER indique qu'il pourrait être nécessaire de renforcer un talus par apport de terre au lieu-dit La Vente. Il invite Monsieur le Maire à se rendre sur place et à en discuter avec les riverains concernés.

- Distribution des colis de Noël le samedi 20 décembre : organisation des équipes.
- Rappel : cérémonie des vœux 2015 : 11 janvier 2015 à 11h à la salle communale.

Ont signé Messieurs Clément ROUET, Maire, et Jean-Fabien CAHZOULE , secrétaire de séance.